
Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

DTGC TDR 003-2025

Démantèlement Shiploader et structures métalliques de l'ancien terminal TMT1

1. Objet

La **SNIM** possède un ancien terminal minéralier (appelé TMT 1) à Nouadhibou qui était destiné au chargement de navires et qui est actuellement abandonné. Ce terminal est équipé d'un chargeur de navires complet (Shiploader), des structures pour le convoyage du minerai ainsi que celles destinées à l'accostage des navires.

Dans le but de procéder au démantèlement du chargeur de navires et des structures citées ci-haut, la SNIM lance le présent appel d'offres pour retenir un prestataire pour réaliser les travaux conformément aux cahiers de charges et aux meilleures pratiques.

2. Profil du prestataire

Sont admis à concourir les entreprises et les groupements d'entreprises spécialisés, disposant d'un savoir, des équipements et des moyens logistiques nécessaires pour effectuer des travaux de démontage, démolition de structures implantées en mer ou en milieu similaire.

Les candidats devront justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières, et être en règle avec toutes leurs obligations légales.

Le prestataire ou le groupement devra démontrer :

- Une expérience similaire suffisante en milieu maritime.
- Des références spécifiques, et de préférence une certification ISO 12944 pour les applicateurs de peintures.
- Des moyens humains et logistiques adaptés.

3. Financement SNIM

4. Manifestation d'intérêt

Les prestataires intéressés peuvent exprimer leur souhait de participation à l'Appel d'Offres en formulant une demande écrite à l'Email suivant : **sbmaalouma@snim.com**, en mettant en copie l'E-mail : **mb.salek@snim.com**.

5. Date limite de manifestation d'intérêt

La date limite de manifestation d'intérêt est le 10/11/2025 au plus tard à 12h GMT

NB : Seuls les candidats qui auront manifesté leur intérêt seront consultés pour cet appel d'offres, qui sera lancé sur la plateforme ARIBA de la SNIM.

Afin d'identifier les candidats potentiels pour la consultation sur ARIBA, la SNIM se réserve le droit de procéder à une présélection préalable basée sur l'analyse des références fournies. Seuls les candidats retenus à l'issue de cette phase recevront les Termes de Référence (TDR) et seront invités à soumissionner via la plateforme ARIBA.

6. Langue des offres Français